



PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture du Morbihan  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité  
Bureau de l'intercommunalité  
et de l'urbanisme

**A R R Ê T É**  
**portant prolongation d'une enquête publique conjointe préalable**  
**à la déclaration d'utilité publique et parcellaire**  
**du projet de réalisation du parc d'activités conchylicoles de Loscolo**  
**sur la commune de PENESTIN**

**Le préfet du Morbihan**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L123-9, L123-13, L123-17 et R123-17 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2018 portant ouverture d'une enquête publique conjointe du lundi 20 août 2018 au vendredi 21 septembre 2018 préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet de réalisation du parc d'activités conchylicoles de Loscolo situé sur la commune de Pénestin ;
- Vu** le courriel en date du 13 septembre 2018 de Mme Annie-Claude SOUCHET - LE CROM, commissaire enquêtrice en charge de l'enquête publique, informant le préfet du Morbihan de sa décision de prolonger la durée de l'enquête publique de quinze jours afin de pouvoir organiser une réunion d'information et d'échange avec le public ;

**Sur** la proposition du secrétaire général de la Préfecture du Morbihan ;

**A R R Ê T É :**

**Article 1er – Prolongation de l'enquête publique :**

L'enquête portant sur le projet de réalisation du parc d'activités conchylicoles de Loscolo situé sur la commune de Pénestin, initialement prévue du lundi 20 août 2018 au vendredi 21 septembre 2018 inclus, **est prolongée jusqu'au vendredi 5 octobre 2018 inclus** (clôture de l'enquête à 15h45).

Durant la période de prolongation de l'enquête, les modalités d'organisation prévues à l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique du 16 juillet 2018 continuent d'être appliquées, notamment en ce qui concerne les modalités de consultation et le recueil des observations du public.

Le public pourra continuer de s'informer sur le site internet de la préfecture du Morbihan [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr) (onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ») et sur le site internet de Cap Atlantique, [www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr) et émettre ses observations sur le projet suivant les modalités prévues dans l'arrêté d'ouverture d'enquête susvisé : soit directement sur les registres prévues à cet effet en mairie de Pénestin, soit par courriel à l'adresse suivante : [enqueteduploscolo@mairie-penestin.com](mailto:enqueteduploscolo@mairie-penestin.com), soit les adresser par écrit, à la commissaire enquêtrice, mairie de Pénestin, 44 rue du Calvaire, 56760 Pénestin.

.../...

Par ailleurs, toute information ou précision complémentaire pourra être demandée auprès de la personne représentant le responsable du projet : M. Fabrice DURIEUX, Directeur de l'Environnement et des Economies Primaires, Cap Atlantique, ☎ 02 28 54 13 15, ✉ [fabrice.durieux@cap-atlantique.fr](mailto:fabrice.durieux@cap-atlantique.fr).

#### **Article 2 – Permanence complémentaire**

En complément des permanences mentionnées à l'article 6 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique du 16 juillet 2018, Mme Annie-Claude SOUCHET – LE CROM, commissaire enquêtrice, assurera une permanence complémentaire au jour et lieu suivant :

Mairie de Pénestin : le **jeudi 27 septembre 2018 de 14h00 à 16h45**.

#### **Article 3 – Réunion d'information**

Une réunion d'information et d'échanges avec le public sera organisée sous la présidence de Mme Annie-Claude SOUCHET – LE CROM, commissaire enquêtrice, en présence du maire ou son représentant et du responsable du projet, Cap Atlantique.

Elle se déroulera le **lundi 24 septembre 2018 à 18h00 au complexe polyvalent Lucien Petit-Breton**, allée des sports à Pénestin.

#### **Article 4 – Publicité.**

Un avis au public faisant connaître les conditions de cette prolongation d'enquête sera inséré en caractères apparents, par les soins du préfet, dans deux journaux diffusés dans le département, avant la date initiale de clôture de l'enquête publique prévue le 21 septembre 2018.

Dans ce même délai, il sera également publié, par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé dans la commune de Pénestin pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 5 octobre 2018 inclus. Cette formalité sera accomplie et certifiée par le maire de Pénestin.

Le même avis sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Morbihan : [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr), sur le site de la mairie de Pénestin : [www.mairie-penestin.com](http://www.mairie-penestin.com) et sur le site internet de Cap Atlantique [www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr).

#### **Article 5 – Exécution de l'arrêté**

Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan, le président de Cap Atlantique, le maire de Pénestin, la commissaire enquêtrice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vannes, le **14 SEP. 2018**

Le préfet,

Par délégué,  
Le secrétaire général

**Cyrille LE VELLY**





PRÉFET DU MORBIHAN

## AVIS DE PROLONGATION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique portant sur le projet de réalisation du parc d'activités conchylicoles de Loscolo situé sur la commune de Pénestin, initialement prévue du lundi 20 août 2018 au vendredi 21 septembre 2018 inclus, **est prolongée jusqu'au vendredi 5 octobre 2018 inclus** (clôture de l'enquête à 15h45).

Durant la période de prolongation de l'enquête, les modalités d'organisation prévues à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 16 juillet 2018 continuent d'être appliquées, notamment en ce qui concerne les modalités de consultation et le recueil des observations du public.

Le public pourra continuer de s'informer sur le site internet de la préfecture du Morbihan [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr) (onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ») et sur le site internet de Cap Atlantique, [www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr) et émettre ses observations sur le projet suivant les modalités prévues dans l'arrêté d'ouverture d'enquête susvisé : soit directement sur les registres prévues à cet effet en mairie de Pénestin, soit par courriel à l'adresse suivante : [enqueteduploscolo@mairie-penestin.com](mailto:enqueteduploscolo@mairie-penestin.com), soit les adresser par écrit, à la commissaire enquêtrice, mairie de Pénestin, 44 rue du Calvaire, 56760 Pénestin.

Par ailleurs, toute précision pourra être demandée auprès de la personne représentant le responsable du projet : M. Fabrice DURIEUX, directeur de l'environnement et des économies primaires, Cap Atlantique, ☎ 02 28 54 13 15 ✉ [fabrice.durieux@cap-atlantique.fr](mailto:fabrice.durieux@cap-atlantique.fr).

En complément des permanences mentionnées à l'article 6 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique du 16 juillet 2018, Mme Annie-Claude SOUCHET – LE CROM, commissaire enquêtrice, assurera une permanence complémentaire en Mairie de Pénestin : le **jeudi 27 septembre 2018 de 14h00 à 16h45**.

**Une réunion d'information et d'échanges avec le public** sera organisée sous la présidence de Mme Annie-Claude SOUCHET – LE CROM, commissaire enquêtrice, en présence du maire ou son représentant et du responsable du projet, Cap Atlantique : le **lundi 24 septembre 2018 à 18h00** au complexe polyvalent Lucien Petit-Breton, allée des sports à Pénestin.

Dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête, la commissaire enquêtrice remettra au préfet l'ensemble du dossier soumis à enquête publique accompagné des registres et pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête auprès de la mairie de Pénestin et auprès de la préfecture du Morbihan – direction de la citoyenneté et de la légalité – Place du Général de Gaulle – 56019 VANNES CEDEX – ainsi que sur son site internet [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr).

Le préfet,